



المملكة المغربية
+٠٧١١٨٤١١١٤٠٤٠
Royaume du Maroc



اللجنة الوطنية لتنسيق إجراءات مكافحة
التجارة بالبشر والوقاية منه



Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains

Orientation des victimes de la traite des êtres humains au Royaume du Maroc

**8 avril de 9h30 à 17h (heure au Maroc), 10h30-18h (CET)
9 avril 2021 de 9h30 à 12h30 (heure au Maroc), 10h30- 13h30 (CET)**

Connexion de tous les participants à 9h00 (heure au Maroc) /10h00 (CET) pour raison technique

Lieu de formation :

Hôtel FARAHA
Place du 16 Novembre, Boulevard Mohamed Lyazidi
Rabat 10000

Liens de connexion pour les experts et participants en ligne :

https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZUudO-gpi0tE90x_-1mRunnQ7zg5WgEacP

Après votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les instructions pour rejoindre la réunion

Introduction

Cette activité de renforcement des capacités s'inscrit dans le cadre du Partenariat de voisinage 2018-2021 entre le Conseil de l'Europe et le Royaume du Maroc. En vue d'adapter la législation nationale aux normes internationales, le Maroc a adopté en 2016 la loi 27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Cette loi comporte notamment des dispositions relatives aux mesures institutionnelles à mettre en œuvre, avec la création de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains. L'élaboration d'un Mécanisme national d'orientation est une étape primordiale permettant de garantir la protection et l'assistance des victimes de la traite et le respect de leurs droits fondamentaux par tous les acteurs de la lutte contre la traite.

Le Conseil de l'Europe a déjà organisé des formations sur le cadre général de la traite, sur l'identification et la détection des victimes, - cette activité s'inscrit ainsi dans le cadre du cycle des formations à l'attention des membres de la Commission.

À travers cette activité, le Conseil de l'Europe propose de mettre au service de la Commission nationale son expertise en matière de formation sur la lutte contre la traite des êtres humains. Cette expertise repose sur les conseils d'une variété d'experts spécialisés dans ce domaine ainsi que sur les normes et recommandations du Conseil de l'Europe, permettant de proposer des formations contextualisées, conçues sur mesure selon les besoins des participants.

Objectifs de la formation

Cette activité a comme objectif de renforcer les capacités des membres de la Commission nationale en matière d'orientation des victimes de la traite des êtres humains, en répondant à certaines questions formulées par ces derniers lors des divers échanges avec le Conseil de l'Europe.

Les victimes échappant au contrôle de leurs trafiquants se retrouvent généralement dans une situation de grande insécurité et vulnérabilité. En plus d'avoir souffert de troubles psychologiques, traumatismes et blessures physiques, ces dernières peuvent n'avoir aucun moyen de subsistance, se trouver dans une situation de migration irrégulière, et souffrir de représailles contre elles-mêmes ou leurs familles. La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe, ainsi que d'autres instruments internationaux définissent des standards d'assistance minimaux pour aider les victimes dans leur rétablissement physique, psychologique et social, en tenant compte de leur sécurité.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une chaîne d'orientation adaptée aux besoins des victimes de traite est l'élément fondateur permettant de garantir l'accès des victimes à cette assistance qui leur est due.

Agenda

Journée 1 : Comment orienter les victimes de traite des êtres humains ?

Au terme de cette première journée, les membres de la Commission nationale sauront appréhender le cadre normatif international relatif à l'orientation des victimes. Les experts du Conseil de l'Europe présenteront en détail les principes fondamentaux régissant l'assistance aux victimes, ainsi que les droits dont celles-ci disposent. Ils répondront par la suite aux questions principales autour de l'orientation : comment passer de l'identification à

l'orientation des victimes ? Quels critères prendre en compte lors de l'orientation d'une victime ?

Des expériences pratiques visant l'orientation de victimes de traite en France, Belgique et Portugal seront ensuite détaillées par des professionnels de terrain afin d'aborder concrètement les difficultés souvent rencontrées lors du processus d'orientation et les solutions pour y faire face.

Journée 2 : L'orientation des victimes à travers un mécanisme institutionnalisé

La problématique de l'orientation des victimes renvoie naturellement à l'élaboration d'un cadre national permettant aux différents acteurs de terrain de collaborer dans l'assistance aux victimes, afin que ces dernières aient accès aux droits définis lors de la première journée. Ce second jour de formation propose d'illustrer le fonctionnement de tels cadres nationaux standardisés d'orientation. Les exemples de la Belgique et du Portugal permettront aux participants de découvrir comment orienter les victimes à travers des mécanismes institutionnalisés. Suivront par la suite des exemples d'outils standardisés facilitant l'orientation.

Organisateurs

La formation est organisée conjointement par la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains du Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe.

Modalités

La formation aura lieu sur le 8 avril de 9h30 à 17h et 9 avril de 9h30 à 12h50. Elle sera dispensée en semi-présentiel avec les membres de la Commission présents à l'hôtel Farah (Rabat) et les experts internationaux en ligne. L'interprétation simultanée sera assurée en anglais, français et arabe.

Participants

Tous les membres de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains sont invités à suivre les deux journées de formation. Le nombre de participants en présentiel reste à définir en fonction des réglementations sanitaires de l'hôtel.

Ordre du jour
Journée 1 - 8 avril 2020 - 9h30 – 12h15 / 13h30 - 17h
Comment orienter les victimes de traite des êtres humains ?
Concepts, définitions, principes généraux et expériences de terrain

9h : Arrivée et connexion des participants

9h30 – 9h45 : Session d'ouverture

Président de la Commission nationale chargée de la coordination des mesures ayant pour but la lutte et la prévention de la traite des êtres humains

Monsieur Mehdi Remili, Chef d'Unité - Renforcement des capacités et projets de coopération - Région sud de la Méditerranée, Direction de la Dignité humaine, de l'Égalité et de la Gouvernance, Conseil de l'Europe

9h45 - 10h30 : I. Cadre normatif relatif à l'orientation des victimes de traite des êtres humains

Monsieur Charles-Eric Clesse, *Expert du Conseil de l'Europe, Auditeur du Travail du Hainaut et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique*

- A. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (15 novembre 2000)
- B. Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (16 mai 2005)
- C. Exemples de jurisprudence européenne et nationale relatifs à la protection des victimes

10h30 - 10h45: Discussion

10h45- 12h: II. Orientation des victimes : principes et droits

Monsieur Charles-Eric Clesse, *Expert du Conseil de l'Europe, Auditeur du Travail du Hainaut et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique*

A. Principes fondamentaux

- Principe de non-discrimination
- Le cas spécifique des mineurs
- Égalité entre les hommes et les femmes
- Inconditionnalité

- Protection de la vie privée

11h15- 11h25: Pause

B. Droits des victimes

- Besoins fondamentaux
 - Sécurité et protection
 - Subsistance
- Santé physique et psychologique
- Hébergement
- Information sur leurs droits et services mis à disposition
- Assistance juridique dans une langue compréhensible par la victime
- (Ré)intégration sociale et économique
 - Droit à l'éducation pour les enfants
 - Droit à la formation et l'insertion professionnelle
- Pour les victimes étrangères :
 - Droit à un délai de rétablissement
 - Conditions minimales pour l'octroi d'un statut de séjour temporaire
 - Rapatriement
- Indemnisation et recours

12h - 12h15: Discussion

12h15 - 13h30 : Pause déjeuner (lunch box fournies)

13h30 - 14h15 : III. Questions principales autour de l'orientation des victimes

Monsieur Charles-Eric Clesse, Expert du Conseil de l'Europe, Auditeur du Travail du Hainaut et Professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB), Belgique

A. Comment passer de l'identification à l'orientation ?

- a. Rappel des principes fondamentaux d'un Mécanisme National d'Orientation
- b. Le rôle des organisations de la société civile

B. Quels critères prendre en compte lors de l'orientation ?

- a. Le genre
- b. L'âge
- c. La nationalité
- d. La situation de vulnérabilité

14h15 – 14h30 : Discussion

14h30 – 14h45: Pause

14h45 -16h45 : IV. Expériences pratiques d'orientation

Madame Vanessa Simoni, directrice de la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist), France

Monsieur Christian Meulders, président de l'ONG Surya, Belgique

Madame Vanessa Branco, coordinatrice des équipes multidisciplinaires spécialisées, association du planning familial Nord, Portugal

- A. La France
- B. La Belgique
- C. Le Portugal

16h45 – 17h : Discussion

17h : fin de la journée 1 - Orientation des victimes de traite des êtres humains : concepts, définitions, principes généraux et expériences de terrain

Ordre du jour
Journée 2 - 9 avril 2021- 9h30-12h30
L'orientation des victimes à travers un mécanisme institutionnalisé

9h : Arrivée et connexion des participants

9h30 - 11h : I. Mécanismes d'orientation : conception et mise en œuvre

Monsieur Jean-François Minet, Président du Bureau de la Cellule Interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains, Direction générale de la Législation, des Libertés et Droits fondamentaux, Service Public Fédéral Justice, Belgique

Monsieur Manuel Albano, Rapporteur national sur la traite des personnes, Portugal

Madame Vanessa Simoni, directrice de la Mission d'intervention et de sensibilisation contre la traite des êtres humains (Mist), France

A. Présentation des étapes relatives à l'élaboration et la mise en place du Mécanisme National d'Orientation de la Belgique

- Conceptualisation collaborative du MNO
- Rôle du Bureau de la Cellule Interdépartementale de coordination de la lutte contre la traite des êtres humains
- Outils permettant la mise en vigueur du mécanisme (circulaire multidisciplinaire, protocoles)
- Élaboration et mise en œuvre des réseaux de professionnels
- Temporalité et ressources financières

B. Présentation des étapes relatives à l'élaboration et la mise en place du Mécanisme National d'Orientation du Portugal

- Conceptualisation collaborative du MNO
- Rôle de la Commission pour la citoyenneté et l'égalité entre les femmes et les hommes (CIG)
- Outils permettant la mise en vigueur du mécanisme
- Élaboration et mise en œuvre des réseaux de professionnels (Équipes pluridisciplinaires régionales)
- Temporalité et ressources financières

10h30 - 10h45: Discussion

C. Présentation des étapes relatives à la conception du Mécanisme National d'Orientation de la France

- Contexte relatif à l'émergence du MNO
- Groupe de travail pluridisciplinaire
- Premiers résultats et prochaines étapes

11h - 11h10: Discussion

11h10 - 11h20: Pause

11h20 - 11h50: II. Outils facilitant l'orientation et la coordination multisectorielle : cas de la Tunisie

Madame Raoudha Bayoud, membre de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, Tunisie

- A. Passeport des droits des victimes
- B. Fiche d'orientation
- C. Guide d'entretien

11h50 - 12h : Discussion

12h - 12h10 : Session de clôture

Monsieur Rachid Meziane, Chef du Service des Affaires de la Femme et de l'Enfant, Ministère de la Justice

Monsieur Mehdi Remili, Chef d'Unité - Renforcement des capacités et projets de coopération - Région sud de la méditerranée, Direction de la Dignité humaine, de l'Égalité et de la Gouvernance, Conseil de l'Europe

12h10 - 12h30 : Remise des diplômes de certification

Madame Guillemette Martin, chargée de projets Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, au nom de **Monsieur Michael Ingledow**, Chef du bureau du Conseil de l'Europe au Maroc

12h30 : fin de la journée 2 – L'orientation des victimes à travers un mécanisme institutionnalisé

Cette activité a lieu dans le cadre du Partenariat de voisinage entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe pour 2018-2021 et bénéficie du soutien du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Espagne.

